

ORGANISATION DE LA COLLECTE

. ARTICLE I

Le zonage d'assainissement en cours de définition a été soumis à enquête publique. Il prévoit la construction d'un système de traitement intercommunal des eaux usées pour les communes de GRISCOURT et de VILLERS-EN-HAYE.. L'installation sera située sur la commune de Villers-en-Haye, le long du chemin rural du Moulin de Griscourt. Le rejet des eaux usées traitées se fera dans l'Esch.

Un Syndicat Intercommunal d'assainissement a été créé entre les communes de Griscourt et de Villers-en-Haye pour la construction et la gestion de la station d'épuration.

A l'exception de quelques habitations qui disposent d'un assainissement autonome, l'ensemble des constructions est relié au collecteur d'assainissement.